



PLUS DE 17 000 ADHÉRENTS
NOUS FONT CONFIANCE
POUR LEUR ASSURANCE
DE PRÊT IMMOBILIER

Assurance emprunteur

Notre solution d'assurance de prêt
pour vos projets immobiliers

Mgéfi
groupe matmut

mgefi.fr

**Achat, construction,
rénovation ou
regroupement de Crédits
immobiliers... Parce qu'un
projet immobilier est
une étape importante
dans une vie, nous
vous accompagnons
grâce à notre solution
d'assurance de prêt
immobilier, adaptée à
votre projet et votre
budget.**

**Un projet à plus de
65 ans, ou après un
problème de santé ?**

**Nous avons des solutions
pour chaque situation.**

**Vous êtes déjà
propriétaire et bénéficiez
d'un contrat d'assurance
emprunteur : comparez
vos garanties et le
coût de votre contrat.
Vous pouvez remplacer
l'assurance qui couvre
votre projet immobilier
en cours.**

En savoir plus sur nos solutions d'assurance de prêt immobilier

Lors de la signature de votre prêt immobilier, votre banque exige la souscription d'une « assurance emprunteur » qui prendra le relais, pour rembourser votre prêt en cas d'aléas de la vie. Il est important de savoir qu'il n'est pas obligatoire de souscrire l'assurance de prêt de votre banque ! En effet, vous avez le choix de faire appel à un organisme extérieur et plus compétitif, on parle de « délégation d'assurance ».

Nous vous proposons notre solution d'assurance de prêt immobilier construite avec notre partenaire Munité, le courtier historique des mutuelles de la fonction publique.

L'assurance emprunteur, c'est d'abord la solution pour sécuriser votre projet immobilier et garantir votre financement. Mais surtout, elle vous protège, vous et vos proches en cas de survenance des aléas de la vie suivants :

- Le Décès
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- L'Incapacité Temporaire Totale (ITT) avec un délai de franchise de 90 jours ou 180 jours selon votre choix
- L'Invalidité Permanente Totale (IPT)
- L'invalidité Permanente Partielle (IPP).
- Perte d'emploi (PE)

Contrat d'assurance de groupe emprunteurs souscrit par les mutuelles de la fonction publique auprès de Groupama Gan Vie pour les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale, Invalidité Permanente Totale et Invalidité permanente partielle et de Gan Assurances pour la garantie Perte d'emploi et présenté par Munité en sa qualité d'intermédiaire en assurance, immatriculation ORIAS n° 07 026 729 (<http://www.orias.fr>). Dans le cadre d'un prêt immobilier, la souscription d'un contrat d'assurance DIT à hauteur de 100 % du montant du crédit sur une ou plusieurs têtes est exigée. Tarifs et prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

Le saviez-vous ?

**Vous pouvez bénéficier d'une caution immobilière mutualiste, solidaire et gratuite
auprès de votre mutuelle d'action sociale. N'hésitez pas à vous renseigner
directement sur son site (masfip.fr, mutuelle-insee.fr ou mutuellesdesdouanes.fr)**

Une solution pour chaque situation

Quels que soient vos besoins, votre âge ou votre état de santé, en plus du « prêt immobilier amortissable », nous avons la formule qui vous correspond :

- Parce que les projets **ne cessent pas à 65 ans**, nous proposons un contrat vous protégeant jusqu'à votre 80^e anniversaire*.
- Parce qu'un achat peut se concrétiser plus vite qu'une vente, nous garantissons aussi les **prêts relais**.
- Parce que vous voulez changer votre assurance emprunteur actuelle, Munité s'occupera des démarches avec votre banque. C'est simple pour vous : comparez et bénéficiez de la meilleure offre.



L'assurance emprunteur Munité c'est...



5 formules adaptées selon le type de prêt immobilier



Une alternative avantageuse à l'assurance de votre banque



Un accompagnement personnalisé par une équipe d'experts



2 délais de franchises possibles

En savoir plus sur les formules proposées :



FORMULE 1

- DÉCÈS
- PTIA

FORMULE 2

- DÉCÈS
- PTIA
- ITT
- IPT

FORMULE 3

- DÉCÈS
- PTIA
- ITT
- IPT
- IPP

FORMULE 4

- DÉCÈS
- PTIA
- ITT
- IPT
- IPP
- PE

FORMULE SENIOR*

- DÉCÈS

Amortissable



Non amortissable (in fine)



Relais



Pour en savoir plus et être recontacté :



Besoin d'informations ?



► N°Cristal 09 69 39 69 29

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00



N'hésitez pas à faire un devis directement sur

mgefi.fr



Mgéfi

6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10

Mgéfi
groupe matmut


MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA **FRANÇAISE**

Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité – Siren n° 499 982 098 – 6, rue Bouchardon - CS 50070 - 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr

Munité - Société par actions simplifiée au capital de 600 000 €. RCS Paris 483 292 165 -Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 026 729). Siège social : 56-60 rue de la Glacière 75013 Paris

Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100.605 € – RCS Paris 340 427 616 - Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08 – Tél. : 01 44 56 77 77.

Organisme de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur la notice du contrat d'assurance emprunteur. Ne pas jeter sur la voie publique.

